

CHECKLIST PRATIQUE

Choisir son organisme de formation

Les critères essentiels pour évaluer et comparer les organismes avant de vous engager.

Utilisez cette checklist lors de vos échanges avec un organisme de formation. Cochez chaque point et notez vos observations. Ces critères qualitatifs s'appliquent à tout organisme, indépendamment de sa taille ou de son ancienneté.

1. CLARTÉ ET TRANSPARENCE DE L'OFFRE

- Le **programme détaillé** est disponible avant toute inscription (objectifs, contenu, durée, méthodes).
- Les **prérequis** sont clairement précisés pour chaque formation.
- Les **tarifs** sont communiqués de façon transparente, sans frais cachés.
- Les **délais d'accès** à la formation sont précisés et compatibles avec votre planning.

2. QUALITÉ PÉDAGOGIQUE

- Les **objectifs pédagogiques** sont formulés en termes de compétences concrètes et mesurables.
- Les **modalités d'évaluation** sont explicitées (quiz, projet, mise en situation...).
- Un **suivi post-formation** est proposé (accès aux supports, accompagnement, contact formateur).
- La formation est disponible dans les **modalités souhaitées** (présentiel, distanciel, hybride).

3. EXPERTISE ET SÉRIEUX DU FORMATEUR

- Le formateur communique sur son **parcours et son expérience terrain** dans le domaine enseigné.
- Il est **joignable** avant la formation pour répondre à vos questions.
- Les contenus sont **à jour** et adaptés aux pratiques actuelles du secteur.

4. ACCESSIBILITÉ ET ACCOMPAGNEMENT

- Un interlocuteur est disponible pour étudier les **besoins spécifiques** (handicap, aménagements).
- L'organisme propose un **entretien préalable** pour s'assurer de l'adéquation de la formation à votre profil.
- Les outils distanciels utilisés sont **accessibles et stables** (visioconférence, supports en ligne).

5. ASPECTS CONTRACTUELS

- Une **convention ou un contrat de formation** est fourni avant le début de la formation.
- Les **conditions d'annulation et de report** sont clairement précisées.
- Une **attestation de fin de formation** est délivrée à l'issue de la session.
- L'organisme dispose d'une **procédure de réclamation** claire en cas de litige.

6. FINANCEMENT

- L'organisme vous informe clairement sur les **options de financement disponibles** pour votre situation.
- Si un financement via OPCO ou CPF est souhaité, vérifiez que l'organisme est **certifié Qualiopi**.
Cette certification est obligatoire pour accéder aux financements publics ou mutualisés.
- Le **reste à charge** éventuel est communiqué clairement avant l'inscription.

LaPolaris — Organisme de formation

EMAIL contact@lapolaris.fr

WEB lapolaris.fr